Logo CFDT

[SFR] Plan de suppressions de 2000 emplois chez SFR : Le Tribunal judiciaire de Paris condamne la Direction, l'Intersyndicale interpelle la DRIEETS

Les Organisations Syndicales de SFR se félicitent du jugement rendu ce 21 septembre par le Tribunal judiciaire de Paris.
Cette décision condamne la déloyauté de la Direction ainsi que l'absence de justification économique du plan de départs volontaires qui menace près de 2000 emplois .

« L'argument de la Direction tiré de difficultés économiques et de la détérioration de sa situation suite à la crise du covid 19 pour justifier de la réouverture de la procédure de consultation sur les orientations stratégiques n'est donc pas justifié. » Extrait du jugement rendu le 21 septembre.

Le Tribunal dénonce également le projet visant à supprimer des emplois avant que les salariés aient pu exprimer leur volontariat, ce qui conforte la légitimité du combat des syndicats , mené depuis plusieurs mois.

Au vu de ces éléments, la DRIEETS peut-elle ignorer ce jugement ?

Les Organisations Syndicales appellent la DRIEETS à intégrer cette décision de justice dans le cadre de l'examen en cours de ce plan et à ne pas l'homologuer , car elle seule peut bloquer les suppressions d'emplois .

Les syndicats restent plus que jamais mobilisés pour faire valoir l'intérêt des salariés.

justice
Documents
COMMUNIQUE DE PRESSE *Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités